# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 24 Novembre 2011

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Jeudi 24 Novembre 2011 à 18/30

Présents : Mrs Mmes BLANC DUPUIS -RABION CADIOU PEIFFER RULLIER CHORON BATAILLE BATTAGLIA GROUBACH

Monsieur le Maire reprend certains points de la dernière séance pour préciser Que le syndicat du Collège avait une trésorerie qui lui a permis de prendre en charge hors subvention les travaux du parking du collège

Que le service contentieux de la DDTM a établi le mémoire à transmettre au Tribunal Administratif concernant le recours en urbanisme de Mme Tchantz, mémoire signé par le Maire

### DEMISSION

Mme DECOUX par courrier adressé au Maire a démissionné du conseil municipal à la date du 27/10/2011, démission prise en compte et qui sera signifiée à la Sous Préfecture.

Dans le cadre des fonctions qu'elle occupait

Robert Dupuis-Rabion est nommé trésorier du comité municipal des fêtes Corine Vignolet déléguée au syndicat du collège et du syndicat des aides ménagères Patricia Rullier déléguée au SIB

### LOCATIONS

Après en avoir débattu, les conseillers décident de fixer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 : Le loyer communal de Mr Pouget Françis à 523,16€ compte tenu de l'indice de revalorisation des loyers

La location du foyer pour les habitants de Cabara sans changement à 100€, pour les hors commune à 270€ et pour le chauffage à 70€

#### **ANCIENS**

L'enveloppe budgétaire du cadeau de Noël des anciens de la commune(+ 75 ans) est maintenue, 10€ par personne, 15€ pour un couple Le repas annuel est fixé au 25 Mars 2012

#### MANIFESTATIONS

La fête communale aura lieu le 30 Juin 2012.

Les conseillers décident l'organisation d'une soirée scènes d'été, date, thème à voir ultérieurement.

### PLANTATION DES VIGNES

Monsieur le Maire soumet à ses collègues le projet de délibération demandé par le Conseil Général et les organisations viticoles pour s'opposer à la disparition du régime des droits de plantation dans tous les états européens au 31 décembre 2015.

Conscients des problèmes qu'engendrerait cette disposition, le Conseil municipal décide de demander aux instances françaises de poursuivre leurs efforts pour faire aboutir ce dossier au Parlement européen.

#### RETROCESSION

Le syndic des propriétaires du lotissement du Belvédère a pris une délibération pour rétrocéder les voiries et réseaux de ce lotissement. Cette délibération est prise à la majorité des membres du syndic et non à l'unanimité. Mme Dutrenit, notaire établira cette transaction.

## TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE

La loi du 17 Mai 2011 prévoit le transfert de police spécial déchets aux syndicats mixtes. Le Maire prendra un arrêté pour s'opposer à ce transfert de pouvoir de police spécial concernant les déchets ménagers et assimilés au Président du SEMOCTOM;

#### DEMATERIALISATION

Pour finaliser la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité, il est nécessaire de passer une convention avec la Sous Préfecture qui délivrera un code d'accés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

# PLAN DE SAUVEGARDE

Monsieur le Sous Préfet a tenu une réunion à laquelle Mme Bataille a assistée pour établir un plan de sauvegarde communal. Un dossier complet doit être monté. Une commission est désignée pour mener à bien cette mission

Mrs Blanc, Groubach, Dupuis-Rabion, Peiffer, Mme Bataille

## **ECOLE**

Le décompte général définitif des travaux de l'école s'élève à 289 505€ TTC. Le coût réel pour la commune , hors subventions d'un montant de 113 400€ et du FCTVA d'un montant de 45 300€ est de 130 805€ comprenant un autofinancement de 30 805€ et un emprunt de 100 000€.

Monsieur le Maire procédera avant la fin de l'année au remboursement de 50 000€ sur l'emprunt à court terme de 140 000€ qui a été contracté en attente des subventions et du FCTVA;

# **PERSONNEL**

Un bon d'achat sera remis aux employés communaux au cours du pot de fin d'année le 23 Décembre :Mr Chouzier 130€ Mmes Puybonnieux et Marceron 170€, Mme Barratault 200€, Mrs Clabé et Duchemein 210€ et Mme Labeylie 230€. Les conseillers qui le souhaitent s'inscriront pour un repas de l'équipe municipale.